



Estimation des coûts électoraux projetés Élection générale de l'Ontario 2011

Rapport d'information à la Commission de régulation interne

Présenté par le bureau du directeur général des élections
4 avril 2011



Estimation des coûts électoraux projetés Élection générale de l'Ontario 2011

Tour d'horizon du processus électoral

Le 6 octobre 2011, l'Ontario organisera sa 40^e élection générale. Plus de 8,5 millions de personnes auront les qualités requises pour voter. Élections Ontario est chargé de mettre en œuvre un processus permettant à l'ensemble de ces électeurs d'exercer leur droit de vote de la façon la plus pratique possible, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

La tenue d'une élection provinciale sur un territoire aussi vaste et diversifié que l'Ontario présente un certain nombre de défis logistiques et nécessite un travail formidable en termes de planification, d'élaboration et de mise à l'essai des processus et des systèmes.

Pour remplir cette mission, Élections Ontario et les 107 directeurs du scrutin de la province devront mettre sur pied quelque 24 000 bureaux de vote. Nous devons donc trouver près de 7 800 emplacements accessibles pour les accueillir, procéder à leur inspection pour nous assurer de leur conformité aux normes que nous avons établies et négocier la location de chacun des locaux pour aboutir à une entente. Nous devons également établir 107 bureaux du directeur du scrutin et environ 30 bureaux satellites afin d'administrer le processus électoral à travers l'Ontario.

Le jour du scrutin, Élections Ontario deviendra à lui seul l'un des employeurs les plus importants de la province, avec plus de 75 000 travailleurs embauchés pour la journée. Chacun de ces travailleurs devra être recruté, formé, supervisé, évalué et rémunéré.

Notre personnel à travers la province devra également distribuer l'ensemble de l'équipement nécessaire à la tenue des élections : papier pour bulletins de vote, mobilier, ordinateurs, écrans et autres fournitures. Chaque bureau du directeur du scrutin recevra douze palettes de matériel, soit l'équivalent de soixante camions gros porteurs au total pour équiper l'ensemble de la province. À l'issue de l'élection, le matériel restant sera emballé et réexpédié à Élections Ontario. Selon le processus inverse, nous prendrons alors en charge le stockage de l'équipement de vote.

Indépendamment des tâches menées sur le terrain, le personnel du bureau principal d'Élections Ontario se chargera de répondre à 300 000 appels

téléphoniques environ pendant la période de trente jours clôturée le jour du scrutin, dans un centre d'appel tournant à près de 80 heures par semaine.

Le bureau principal d'Élections Ontario lancera une campagne médiatique à l'échelle de la province pour s'assurer que toute la population ontarienne est informée de la tenue des élections et du rôle qu'elle peut jouer dans ce processus. Nous veillerons à ce que chacun des quelque 8,5 millions d'électeurs sache où il peut déposer son bulletin de vote et connaisse les options de vote qui lui sont proposées.

Élections Ontario est également chargé de contrôler les activités de financement des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des conseillers indépendants et des candidats à la direction d'un parti, afin de veiller au respect de la législation sur le financement des élections.

Pendant l'élection, Élections Ontario s'assurera que chacun des 600 candidats environ dont le nom figure sur les bulletins de vote satisfait à l'ensemble des exigences législatives inhérentes aux processus de nomination, d'inscription et de parrainage.

Élections Ontario veillera à ce que toutes les parties prenantes au processus électoral aient connaissance de leurs droits et devoirs et disposent des moyens nécessaires pour les exercer.

Accent sur la gouvernance et la reddition de comptes

À l'occasion de l'élection générale de 2011, Élections Ontario a consacré ses efforts à l'édification des fondations sur lesquelles reposeront les futurs événements électoraux.

En 2008, Élections Ontario a instauré un cadre d'action normatif en matière de gestion de projet et adopté une approche plus formalisée de la gouvernance et de la reddition de comptes. Depuis lors, nous avons mis à profit cette démarche lors de l'adaptation de nos projets de planification électorale en vertu des récentes modifications législatives et de la finalisation des préparatifs de l'élection générale de 2011.

L'accent ayant été placé sur une approche formalisée de la gouvernance et de la reddition de comptes, nous avons dû mener à bien un examen interne de nos activités, produits et services au sein de chaque division, mais aussi de manière transversale, en gardant à l'esprit les objectifs stratégiques de notre organisme. Cet examen a permis d'identifier des synergies, mais aussi des perspectives d'amélioration pour :

- accroître l'accessibilité de nos produits et services;

- promouvoir notre position d'entité dominante pour favoriser davantage l'équité et la transparence; et
- rationaliser les processus et documents ayant un impact direct sur nos parties prenantes.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche, le personnel d'Élections Ontario a divisé les divers éléments constitutifs d'une élection en plus de 60 propositions de projet différentes. Les propositions approuvées ont fait l'objet d'un dossier d'analyse contenant un plan plus détaillé.

Ces dossiers d'analyse proposaient une explication structurée et formalisée de toutes les composantes du projet, à savoir :

- Contexte du plan et discussion des raisons motivant le projet
- Passage en revue de diverses options de mise en œuvre du plan
- Renseignements sur les budgets, les ressources à prévoir et les risques associés à chacun de ces plans

À l'été 2009, l'Équipe de leadership stratégique d'Élections Ontario a examiné 46 dossiers d'analyse. Elle a ensuite décidé des plans qui seraient approuvés et des options qui seraient mises en œuvre au sein de chacun d'entre eux à l'occasion de l'élection de 2011. Plus de 40 projets officiels ont ainsi été lancés, couvrant l'ensemble des aspects du processus, de la fourniture des bulletins de vote à la formation des travailleurs électoraux en matière de services à la clientèle. Ensemble, ils forment le plan régissant l'administration générale de l'élection.

Description de l'élection générale 2011

Les élections de l'Ontario font l'objet d'une transformation majeure. À l'issue de l'élection générale de 2007, l'Assemblée législative a entamé la modernisation du processus électoral, dans l'optique de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Un Comité spécial des élections a été fondé en vue d'étudier toutes les facettes de notre législation électorale et de formuler des recommandations en faveur du changement. La promulgation du projet de loi 231 – *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* — au mois de mai 2010 a constitué le point d'orgue du processus de révision. Il s'agissait là de la première réforme en profondeur de la législation électorale menée en Ontario depuis près de 40 ans.

Outre les modifications prévues par la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, Élections Ontario s'est vu attribuer de nouvelles prérogatives en vertu des normes instaurées dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Élections Ontario reconnaît l'importance et l'impact majeur de ce texte législatif sur son mandat, l'objectif étant de fournir des services accessibles à l'ensemble de la

population ontarienne. En vertu de la LAPHO et de la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, Élections Ontario dispose d'un certain nombre de nouveaux outils et méthodes lui permettant d'améliorer l'accessibilité du processus de vote et d'atteindre son objectif stratégique principal : donner la priorité aux besoins de l'électeur.

Élections Ontario est fier de mettre en œuvre en 2011 quatre nouvelles initiatives qui offriront aux électeurs de l'Ontario un nombre sans précédent de possibilités de vote dans le cadre d'une élection provinciale. Suite à ces modifications, les électeurs disposeront de 29 jours de vote possibles. Nous proposerons plus de jours et plus d'options de vote pour l'ensemble des électeurs. Les quatre initiatives favorisant ce surcroît de souplesse sont les suivantes :

- Vote par bulletin spécial
- Visites à domicile
- Technologies d'aide fonctionnelle
- Accessibilité des lieux de vote

Outre ces nouvelles initiatives, Élections Ontario a pu identifier, dans le cadre du processus d'examen des dossiers d'analyse, un certain nombre d'améliorations à apporter aux processus et services existants. Par exemple, après consultation avec nos parties prenantes, nous avons décidé de proposer un outil de grossissement plus performant dans chaque lieu de vote le jour du scrutin et de mettre à disposition des crayons facilitant la prise en main et l'utilisation. Par ailleurs, nous publierons nos renseignements dans un plus grand nombre de formats de substitution et nous lancerons un nouveau site Web électoral doté de fonctions d'accessibilité accrues.

Vote par bulletin spécial

Pour la première fois dans le cadre d'une élection générale de l'Ontario, les électeurs peuvent déposer une demande avant le jour du scrutin et voter à tout moment pendant la période électorale. Les bulletins de vote spéciaux, également appelés « bulletins de vote à renvoyer », permettent aux électeurs d'inscrire le nom du candidat de leur choix. Le bulletin de vote spécial protège le secret du vote et permet à l'électeur d'avoir la certitude que son vote est conforme à ses souhaits (contrairement au vote par procuration précédemment en vigueur). Il est également possible de faire une demande de vote par bulletin spécial auprès du bureau du directeur du scrutin, depuis le jour d'émission du décret de convocation des électeurs jusqu'à la veille du jour du scrutin. Les bulletins de vote spéciaux peuvent enfin être envoyés par courrier aux électeurs se trouvant loin de leur domicile (p. ex. le personnel militaire stationné à l'étranger et les étudiants) et aux personnes à mobilité réduite susceptibles d'avoir des difficultés pour se rendre sur leur lieu de vote.

Visites à domicile

Les modifications prévues par la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* prennent également en compte le fait que certaines personnes ne sont pas en mesure, pour diverses raisons, de quitter leur domicile pour aller voter. Un processus de visites à domicile a donc été instauré.

Pour la première fois au mois d'octobre, Élections Ontario proposera des visites à domicile aux électeurs pour lesquels il serait impossible ou indûment difficile de se rendre au bureau du directeur du scrutin ou qui ont besoin d'aide pour présenter une demande de vote par bulletin spécial, en raison d'un handicap ou de leur incapacité à lire ou à écrire.

Technologies d'aide fonctionnelle au vote

Des technologies d'aide fonctionnelle au vote seront mises à disposition dans tous les bureaux du directeur du scrutin et les bureaux satellites pendant les quinze jours précédant le jour du scrutin, afin de permettre aux électeurs handicapés de voter et de vérifier leur bulletin de vote de façon autonome.

L'équipement qui sera utilisé au mois d'octobre peut traiter les bulletins de vote papier marqués à la main, ainsi que les bulletins de vote marqués grâce à un dispositif de marquage intégré, doté d'interfaces audio et tactiles et destiné aux électeurs handicapés.

Accessibilité des lieux de vote

En vertu des modifications apportées à la *Loi électorale*, les directeurs du scrutin sont tenus de veiller à ce que l'ensemble des lieux de vote soit accessible le jour du scrutin. Il incombe par ailleurs à Élections Ontario de publier sur Internet, six mois avant le jour du scrutin, la liste des emplacements proposés pour les bureaux de vote, ainsi que toutes les stratégies envisagées pour rendre les locaux accessibles. Pendant un mois, le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'accessibilité desdits emplacements.

Pour satisfaire à cette nouvelle exigence, Élections Ontario a établi des normes et des processus rigoureux à respecter lors du choix des lieux de vote. Ces normes se fondent sur plusieurs références : les normes de conception pour l'accès aux installations de London, les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario en vigueur et divers points de la proposition de Norme d'accessibilité au milieu bâti aux termes de la LAPHO.

De juillet à septembre 2010, Élections Ontario a mené à bien un processus de consultation publique portant sur la proposition de Normes d'accessibilité des bureaux de vote. Nous avons réuni des groupes de consultation à Owen Sound, Ottawa et Toronto et organisé des consultations en ligne sur une période de trente jours, du 3 août au 1^{er} septembre. En règle générale, ces normes ont été considérées comme un pas en avant dans l'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes handicapées.

À l'automne, les directeurs du scrutin ont procédé à l'inspection d'environ 11 000 lieux de vote potentiels. Le 6 avril 2011, Élections Ontario ouvrira une période de consultation publique de trente jours en publiant la liste des quelque 8 000 emplacements proposés pour les bureaux de vote et des changements nécessaires pour assurer leur accessibilité dans l'optique de l'élection générale de 2011. Les membres du public seront invités à fournir leur rétroaction sur l'accessibilité des locaux.

Processus d'évaluation des coûts électoraux projetés

Les chiffres figurant dans le présent rapport sont des estimations calculées dans le meilleur des cas, sur la base de comparaisons avec les coûts de l'élection générale de 2007, d'études de marché détaillées et de dossiers d'analyse.

Divers facteurs sont susceptibles d'influer sur l'estimation des coûts présentée ci-après, notamment les forces du marché et les processus d'achat en suspens.

Forces du marché

Comme indiqué précédemment, Élections Ontario devra louer les locaux destinés à accueillir environ 8 000 lieux de vote, 107 bureaux du directeur du scrutin et 30 bureaux satellites, lesquels devront tous être conformes aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote d'Élections Ontario. Les dispositions nécessaires à la réservation de ces locaux seront prises dans le courant de l'été, à l'issue de la consultation publique sur les emplacements proposés pour les bureaux de vote (clôturée le 6 mai 2011). Élections Ontario privilégiera les locaux les plus économiques. Toutefois, les dépenses engagées pour la location et l'accessibilité des locaux seront régies au bout du compte par les forces du marché sur lesquelles Élections Ontario n'exerce aucun contrôle.

Processus d'achat en suspens

Bien que de nombreuses fournitures aient déjà été commandées, un certain nombre de processus d'achat n'ont pas encore été finalisés. Dans certains cas, il est possible que le coût réel varie par rapport aux prévisions figurant dans le présent rapport (en ce qui concerne l'impression des quelque 8,5 millions de cartes d'Avis d'enregistrement, par exemple).

Contexte législatif

Aux termes du projet de loi 231, la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* stipule l'ajout de l'article 112.1 à la *Loi électorale*, lequel préconise la présentation en détail, par le directeur général des élections, de l'estimation totale des coûts électoraux devant la Commission de régulation interne à des fins d'information.

Estimation des coûts projetés pour l'élection générale de 2011

Élections Ontario estime que les coûts associés à l'élection du 6 octobre s'élèveront à 91,5 millions de dollars environ. La ventilation des coûts électoraux projetés est illustrée dans le tableau 1.

Tableau 1 – Estimation totale des coûts projetés pour l'élection générale de 2011	
	Estimation des coûts 2011
Bureau principal	
Salaires et avantages sociaux	
Salaires et avantages sociaux	6 292 743 \$
Transports et communication	
Frais de déplacement des employés	1 985 940 \$
Poste, service de messagerie, télécommunications (<i>ci-inclus l'envoi par courrier des cartes d'Avis d'enregistrement</i>)	7 140 122 \$
Services	
Conseil (<i>ci-inclus l'engagement des parties prenantes et le centre-ressource à l'intention du public</i>)	3 113 675 \$
Locaux	938 443 \$
Fournitures et équipement	
Mobilier et équipement	2 423 599 \$
Fournitures et divers (<i>ci-inclus la production des cartes d'Avis d'enregistrement</i>)	3 783 181 \$
Locations (<i>ci-inclus les technologies d'aide fonctionnelle</i>)	2 751 106 \$
Publicité et communication	7 088 208 \$
Autres services	864 037 \$
SOUS-TOTAL — BUREAU PRINCIPAL	36 381 054 \$
BUDGET DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	
Dépenses des bureaux du directeur du scrutin et des bureaux satellites	
Location des bureaux	2 872 105 \$
Mobilier	796 177 \$
Nettoyage et entretien (<i>ci-inclus l'enlèvement des ordures ménagères</i>)	188 678 \$
Sécurité	99 154 \$
Poste, service de messagerie	70 994 \$
Fournitures et destruction des documents	231 362 \$
Sous-total	4 258 470 \$
Administration des bureaux du directeur du scrutin et des bureaux satellites	
Rémunération de service (directeurs du scrutin)	2 106 339 \$
Rémunération de service (secrétaires du scrutin)	1 588 185 \$
Rémunération de service (secrétaires, préposés, personnel de bureau)	7 122 206 \$
Avantages prévus par la loi pour les travailleurs électoraux	1 984 603 \$

Frais de déplacement	215 000 \$
Sous-total	13 016 333 \$
Révision ciblée (Liste des électeurs)	
Rémunération de service (agents réviseurs, adjoints en chef et réviseurs adjoints)	3 827 323 \$
Frais de déplacement	187 000 \$
Sous-total	4 014 323 \$
Impression	
Bulletins de vote	500 000 \$
Avis prévus par la loi	266 667 \$
Liste des électeurs, Guide indicateur des rues, etc.	133 333 \$
Sous-total	900 000 \$
Processus de vote par bulletin spécial	
Rémunération de service (agents préposés aux bulletins de vote spéciaux – 28 jours de vote)	1 651 468 \$
Frais de service (visites à domicile et à l'hôpital)	439 439 \$
Frais de déplacement	43 651 \$
Sous-total	2 134 558 \$
Lieux de vote	
Location – Bureaux de vote par anticipation	629 621 \$
Location – Jour du scrutin	1 833 373 \$
Mesures correctives	1 646 000 \$
Mobilier	247 853 \$
Nettoyage et entretien / Heures supplémentaires de gardiennage et sécurité	115 397 \$
Sous-total	4 472 244 \$
Personnel électoral lors du vote par anticipation	
Rémunération de service (chefs de secteur, scrutateurs, secrétaires du bureau de vote, préposés à l'accueil)	4 921 144 \$
Frais de déplacement	29 070 \$
Frais de téléphonie cellulaire	10 350 \$
Sous-total	4 960 564 \$
Personnel électoral le jour du scrutin	
Rémunération de service (chefs de secteur, scrutateurs principaux, scrutateurs, secrétaires du bureau de vote, préposés à l'accueil)	15 780 720 \$
Frais de déplacement	12 515 \$
Frais de téléphonie cellulaire	94 703 \$
Sous-total	15 887 938 \$
SOUS-TOTAL — BUDGET DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	49 644 430 \$
FINANCEMENT DES ÉLECTIONS.	
Financement des élections (subventions électorales)	5 517 427 \$
SOUS-TOTAL — FINANCEMENT DES ÉLECTIONS.	5 517 427 \$
ESTIMATION TOTALE DES COÛTS ÉLECTORAUX PROJÉTÉS	91 542 911 \$

En 2007, les dépenses engagées par Élections Ontario dans le cadre de l'élection provinciale et du référendum s'élevaient à 94 503 000 \$, selon les chiffres publiés dans le rapport postélectoral 2007.

Conclusion

L'élection du mois d'octobre sera la première élection régie par la nouvelle législation électorale de l'Ontario. Les modifications législatives ont modernisé le processus électoral de la province et permis au directeur général des élections et à Élections Ontario de préparer, d'administrer et d'organiser des élections mieux adaptées aux besoins des citoyens et de leurs collectivités locales.

À l'occasion du scrutin prochain, les électeurs disposeront de plus de jours et d'options de vote que jamais auparavant pour l'exercice démocratique de leur droit de vote. Les nouveaux processus et systèmes mis en place par Élections Ontario ont été conçus selon un objectif de rentabilité. Élections Ontario a équilibré les principes d'accessibilité et d'intégrité de manière à garantir l'utilisation efficace et optimale de l'argent du contribuable.

Élections Ontario prône l'amélioration continue. Au cours de l'élection générale de 2011, nous recueillerons des renseignements et nous mesurerons des indicateurs qui nous permettront d'évaluer la réussite de nos activités de planification. À l'issue des élections, nous procéderons à une évaluation complète de nos processus, politiques et procédures afin de documenter nos accomplissements et nos lacunes. Cette évaluation comportera une analyse des « enseignements tirés » sur nos activités, un sondage postscrutin, un examen de vérification sur le terrain et des comptes rendus de dépenses. Nous présenterons les conclusions de cette évaluation dans notre rapport postélectoral 2011.